



Conseil d'administration

326^e session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/POL/1

Section de l'élaboration des politiques
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

Date: 19 février 2016

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Résultat 1: Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes

Objet du document

L'objet du présent document est d'informer le Conseil d'administration sur la stratégie de mise en œuvre du résultat 1, notamment sur les principales activités prévues pour la période biennale 2016-17.

Le Conseil d'administration est invité à donner son avis sur les informations fournies, qui guideront le Bureau dans la mise en œuvre du résultat 1 «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes» (voir le projet de décision figurant au paragraphe 65).

Objectif stratégique pertinent: Emploi.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Mise en œuvre du résultat 1 tel que défini dans le programme et budget 2016-17.

Unité auteur: Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT).

Documents connexes: Programme et budget pour la période biennale 2016-17; *Compte rendu provisoire*, n°12(Rev.), Conférence internationale du Travail; documents GB.322/INS/4/1; GB.322/POL/1; GB.320/POL/1; GB.326/PFA/1.

Introduction

1. Le résultat 1 «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes» est l'un des 10 résultats stratégiques du nouveau plan stratégique de l'OIT et du programme et budget pour 2016-17. Le présent document expose les principaux éléments de la stratégie et des activités prévues au titre du résultat 1. Il est à noter que des consultations internes étaient toujours en cours lors de la finalisation de ce document au début de la période biennale. Il convient également de rappeler que les principaux axes de la stratégie et du cadre de résultats ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration en mars 2015 dans le cadre de la discussion qui a porté sur l'ensemble des propositions de programme et de budget.

La situation de l'économie et de l'emploi dans le monde

2. Le résultat 1 sera mis en œuvre dans un contexte mondial dominé par des perspectives économiques et de l'emploi assombries, incertaines et inégales dans de nombreuses régions du monde, avec des disparités selon les pays. En 2015, l'économie mondiale n'a progressé que de 3,1 pour cent, soit moins que l'année précédente, et, bien que les prévisions de croissance pour 2016 et 2017 soient légèrement plus optimistes (3,4 et 3,6 pour cent respectivement), les projections du Fonds monétaire international (FMI) laissent penser que la croissance risque fort d'être compromise. Ces tendances s'expliquent principalement par la meilleure performance des économies développées et le ralentissement continu des économies émergentes et en développement ¹.
3. En 2015, le chômage mondial touchait 197,1 millions de personnes. Seul le taux de chômage des économies développées a diminué. Le nombre de chômeurs dans le monde devrait augmenter de 2,3 millions en 2016 et de 1,1 million en 2017, principalement dans les économies émergentes ².
4. Il existe des signes encourageants concernant le chômage total des jeunes, qui est passé de 76,6 millions au plus fort de la crise en 2009 à environ 73,3 millions en 2015. Le taux mondial de chômage des jeunes s'est toutefois maintenu à 13,1 pour cent en 2015, chiffre supérieur au niveau d'avant-crise (11,7 pour cent en 2007). Deux jeunes économiquement actifs sur cinq sont des chômeurs ou des travailleurs pauvres, et les jeunes femmes et hommes exclus du système éducatif sont encore trop nombreux en dépit de la progression importante du niveau d'éducation ³.
5. Environ 327 millions de travailleurs vivent dans l'extrême pauvreté, et 967 millions sont dans une situation de pauvreté modérée ou de quasi-pauvreté. La part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole est supérieure à 50 pour cent dans la moitié des économies pour lesquelles on dispose de données comparables. L'économie informelle absorbe globalement plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale et plus de 90 pour cent des petites et moyennes entreprises.

¹ FMI: Perspectives de l'économie mondiale – Mise à jour janvier 2016, Washington, 2016.

² BIT: Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2016, Genève, janvier 2016.

³ BIT: Tendances mondiales de l'emploi chez les jeunes, Genève, 2015.

6. Dans de nombreux pays, les salaires ne progressent pas aussi vite que la productivité, alors même que cette dernière ralentit. Les inégalités se creusent dans de nombreux pays, et le déséquilibre entre hommes et femmes persiste⁴.
7. Ce contexte tendu sur le marché du travail et de l'emploi devrait se maintenir et s'accompagner d'une demande globale atone et de déficits d'investissement. Par ailleurs, dans plusieurs régions, les situations de fragilité sont exacerbées par les conflits, l'insécurité et la violence.

Principaux éléments de la stratégie et de sa mise en œuvre

8. Les principaux cadres de référence qui sous-tendent la stratégie relative au résultat 1 sont les conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi adoptées par un large consensus tripartite à la 103^e session (2014) de la Conférence internationale du Travail et la stratégie de suivi du Bureau approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2014⁵. Compte tenu des perspectives socio-économiques mondiales, l'appel en faveur de «stratégies de croissance inclusives, proactives et axées sur l'emploi, [et de] cadres de politiques équilibrés, cohérents, bien articulés, tant aux niveaux mondial que national»⁶ résonne avec plus de force à mesure que l'urgence se fait sentir.
9. La stratégie de résultat s'articule autour de deux axes d'action: fournir un appui aux mandants en ce qui concerne les politiques et programmes à court et moyen terme en faveur de la création de possibilités d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité en particulier pour les jeunes femmes et hommes, et agir sur les facteurs structurels de changement à long terme comme les transitions démographiques, le changement climatique et les évolutions technologiques, qui appellent de nouvelles réponses. Cette démarche s'inscrit également dans les initiatives du centenaire, en particulier l'initiative sur l'avenir du travail, l'initiative sur les femmes au travail et l'initiative verte.
10. La stratégie est fondée sur les enseignements tirés de la réalisation des résultats correspondants au cours de la période biennale précédente, des résultats obtenus au titre du domaine de première importance 1 (ACI 1) «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive» et de l'ACI 2 «Des emplois et des qualifications pour les jeunes»⁷, et elle assure la continuité et l'innovation dans plusieurs domaines. Un certain degré de souplesse dans la mise en œuvre sera nécessaire en vue de s'adapter à des crises de différente nature.

⁴ Pour plus d'informations sur les perspectives de l'économie et de l'emploi dans le monde, voir le document GB.320/INS/5.

⁵ Document GB.322/INS/4/1.

⁶ BIT: Résolution et conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi, *Compte rendu provisoire*, n° 12(Rev.), Conférence internationale du Travail, 103^e session, Genève, 2014.

⁷ Document GB.326/PFA/1.

11. Dans le programme et budget, le cadre de résultats défini pour le résultat 1 s'articule autour de cinq domaines thématiques, ou indicateurs, ce qui implique que le Bureau assure une large variété d'activités et de services⁸.
12. Les services offerts par le Bureau au titre des cinq indicateurs concernent: *a)* des recherches axées sur les politiques et des analyses factuelles consacrées à des approches efficaces de la création d'emplois de qualité; une analyse des tendances mondiales; et de nouvelles recherches sur les évolutions structurelles qui affectent les marchés du travail; *b)* le développement d'outils stratégiques et de services consultatifs à l'intention des mandants; *c)* le renforcement des capacités des mandants tripartites; et *d)* des actions de sensibilisation et des partenariats. La mise en œuvre impliquera plusieurs départements et exigera une collaboration étroite entre le terrain et le siège. Elle prendra également la forme de vastes partenariats avec des organisations internationales et régionales.
13. Le nombre total de pays cibles pour les cinq indicateurs est fixé au niveau ambitieux de 94 (il s'agit du nombre de pays cibles le plus élevé associé à un résultat), dont 35 en Afrique, 16 dans les Amériques, 9 dans les Etats arabes, 23 en Asie-Pacifique et 11 en Europe et Asie centrale. La mobilisation de ressources extrabudgétaires fait partie intégrante de la pleine mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 1 et elle en est une condition essentielle. A l'heure actuelle, le portefeuille de coopération pour le développement comprend plusieurs accords de partenariat multilatéraux, par exemple avec l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, la République de Corée, le Danemark, la Finlande, la France, la Norvège, la Fédération de Russie, la Suède, l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et des partenariats public-privé, notamment avec Mastercard.
14. Les paragraphes ci-après suivent la structure des cinq indicateurs. La longueur des documents du Conseil d'administration étant limitée, seuls les principaux éléments des activités envisagées et des exemples choisis de synergies avec d'autres résultats ont pu être présentés.

Cadres globaux pour les politiques de l'emploi (indicateur 1)

15. Dans le cadre du domaine thématique 1, des services consultatifs, le renforcement des capacités et l'appui au dialogue social contribueront à l'élaboration, à la révision, à la mise en œuvre et au suivi, selon le cas, de cadres globaux pour les politiques de l'emploi dans 21 pays, dont la moitié de pays africains.
16. La combinaison des domaines d'action au sein de ces cadres globaux dépendra des priorités et des demandes propres à chaque pays. Dans tous les cas, la stratégie de soutien du BIT intégrera des outils de diagnostic étendu, reposera sur une approche équilibrée des politiques et des mesures agissant sur l'offre et la demande, tiendra compte des complémentarités et de la cohérence entre les politiques publiques et le rôle essentiel du secteur privé dans la création d'emplois, et se placera dans l'optique de l'égalité entre hommes et femmes. Le développement des entreprises et l'investissement privé étant des composantes essentielles des politiques de l'emploi, de nouvelles méthodes seront expérimentées dans une sélection de pays afin de créer des synergies avec les travaux consacrés aux environnements propices aux entreprises et aux PME qui sont prévus dans le

⁸ Programme et budget pour la période biennale 2016-17, <https://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/download/pdf/16-17/pb-2016-17-fr.pdf>.

cadre du résultat 4, dans l'optique d'une application plus large. Dans trois pays, les cadres globaux pour les politiques de l'emploi seront élargis aux politiques salariales et à la négociation collective. Dans certains pays, les interactions avec les politiques de protection sociale visant à répondre aux défis démographiques et à encourager les dispositifs publics de garantie de l'emploi seront renforcées en synergie avec les activités menées au titre du résultat 3. En synergie avec le résultat 5, le soutien à l'emploi en zones rurales dans plusieurs pays sera intégré dans les cadres globaux. Dans tous les domaines, des activités de renforcement des capacités des partenaires tripartites et de promotion du dialogue social seront entreprises, selon les besoins.

- 17.** Un autre champ d'action pour les outils de diagnostic étendu et les services consultatifs concerne les travaux consacrés aux conséquences du changement climatique sur l'emploi et au suivi de la COP21, qui s'inscrivent également dans l'initiative verte du centenaire. Dans trois pays, les évaluations en cours seront utilisées pour tenir compte des incidences sur l'emploi des politiques d'écologisation des économies dans les cadres globaux pour les politiques de l'emploi. Un appui sera également apporté aux pays ayant déjà intégré les emplois verts dans leurs politiques nationales de l'emploi. Un manuel sera publié pour favoriser le renforcement des capacités nationales en la matière.
- 18.** Dans le cadre du suivi de la récente recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, une aide à la formulation et à la mise en œuvre de cadres globaux pour les politiques de l'emploi portant sur la conception d'une stratégie intégrée en faveur de la transition vers l'économie formelle sera apportée dans au moins trois pays au cours de la période biennale, en synergie avec le résultat 6.
- 19.** En synergie avec le résultat A, les activités réalisées consisteront également à aider les pays à établir des statistiques et des systèmes adaptés d'information sur le marché du travail et à renforcer leurs capacités à générer et à utiliser des indicateurs du marché du travail, qui sont essentiels pour vérifier l'efficacité des stratégies et des programmes relatifs à l'emploi.
- 20.** L'ensemble des activités décrites ci-dessus contribue à la mise en œuvre de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, l'une des quatre conventions relatives à la gouvernance citées dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008. Cette convention, ratifiée par 110 pays (dont huit au cours des cinq dernières années), fera l'objet d'une promotion accrue en vue d'une ratification par cinq autres pays au cours de la période biennale.
- 21.** L'organisation d'ateliers d'apprentissage par les pairs sera encouragée et facilitée entre des pays ayant des niveaux de développement équivalents. La base de données sur les politiques de l'emploi sera enrichie afin de permettre l'analyse des tendances en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques globales de l'emploi au niveau national.
- 22.** Deux sessions des cours de formation annuels sur les politiques de l'emploi seront organisées au Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin) pendant la période biennale, ainsi que des cours nationaux dans des pays cibles et un cours régional qui a lieu successivement dans différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes ou d'Asie, en vue de renforcer les capacités des mandants tripartites. Des activités consacrées au renforcement des capacités seront organisées avec des organisations d'employeurs sur des sujets spécifiques comme la suite donnée à de précédents travaux concernant les politiques sectorielles et les politiques relatives aux technologies de l'information au service de la création d'emplois. D'autres activités de ce type seront organisées avec des organisations de travailleurs à l'aide du nouveau guide de formation sur le rôle des syndicats dans les politiques nationales de l'emploi. Les capacités des institutions interministérielles et des commissions de l'emploi à assurer une coordination et un suivi

seront renforcées. Ce travail bénéficiera de l'appui d'un nouvel outil stratégique qui sera élaboré sur la base de l'analyse des bonnes pratiques.

23. En vue de favoriser la mise en œuvre efficace des politiques nationales de l'emploi déjà adoptées, un nouveau guide sur l'application des politiques de l'emploi, portant notamment sur la coordination interministérielle en faveur de l'emploi, la responsabilisation des acteurs et la budgétisation, sera élaboré et largement utilisé, complétant ainsi l'éventail des outils disponibles.
24. De nouveaux travaux de recherche sur les facteurs structurels incluront différents sujets d'étude: évolution de l'augmentation du chômage structurel et de longue durée; conséquences du vieillissement de la population pour ce qui est des pénuries de main-d'œuvre et de compétences et de l'économie des services à la personne; et formes d'emploi indépendant.
25. Dans le cadre de l'initiative du centenaire sur les femmes au travail, la recherche axée sur les politiques comprendra la publication d'un rapport intitulé *Women at work: Trends 2016 Report* ainsi que la publication d'études sur l'équité salariale, les services à la personne et le travail, l'ensemble reposant sur des statistiques consolidées et différenciées par sexe.
26. Les activités visant à promouvoir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes et les hommes handicapés consisteront notamment à dresser l'état des connaissances et à diffuser des données d'expérience en ce qui concerne l'appui aux politiques de l'emploi favorables à l'insertion des personnes handicapées, ainsi qu'à animer le réseau mondial sur l'entreprise et le handicap.

Des emplois décents et des qualifications pour les jeunes (indicateur 2)

27. Etant donné que l'emploi des jeunes est une priorité et que le besoin d'agir dans ce domaine est reconnu à l'échelle mondiale, et compte tenu de l'appel à l'action lancé lors de la Conférence internationale du Travail de 2012 et de sa stratégie de suivi, l'appui technique dans le cadre de ce deuxième domaine thématique sera étendu à 26 pays. Ces pays prennent des mesures axées sur l'emploi décent et la formation des jeunes hommes et des jeunes femmes en élaborant et en mettant en œuvre des politiques et des programmes multidimensionnels.
28. Pour appuyer cet effort, 30 nouvelles publications et nouveaux outils de divers types seront produits et diffusés largement au cours de la période biennale, en vue de fournir aux partenaires tripartites des services consultatifs fondés sur des données probantes, de renforcer leurs capacités et de promouvoir le dialogue social. Dans ce cadre, des notes de synthèse thématiques sur «ce qui fonctionne» en matière d'emploi des jeunes seront rédigées et reposeront sur les conclusions de l'analyse et de l'évaluation d'impact réalisées au titre de l'ACI 2 au cours de la période biennale précédente. Parmi les thématiques possibles, on citera les effets du salaire minimum sur l'emploi des jeunes; la conception de programmes relatifs à l'emploi indépendant et à l'entrepreneuriat; l'efficacité des subventions salariales pour les jeunes; la qualité des emplois offerts aux jeunes ainsi que leurs droits au travail dans un contexte de plus en plus marqué par l'insécurité de l'emploi pour cette tranche d'âge; la promotion de l'emploi des jeunes grâce à des programmes de travaux publics; la contribution des services publics de l'emploi à l'amélioration de l'entrée des jeunes sur le marché du travail; et la transition vers l'économie formelle des jeunes occupant un emploi informel. Des études seront également réalisées pour évaluer les différentes initiatives nationales dans quatre pays d'Afrique. De nouveaux outils sur les systèmes d'apprentissage de qualité seront élaborés en collaboration étroite avec le Bureau

des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), et un guide sur les droits des jeunes sera publié. L'élaboration d'un cadre international pour des stages de qualité sera envisagée.

29. Les conclusions des enquêtes sur le passage de l'école à la vie active, réalisées dans environ 30 pays, seront finalisées et largement diffusées dans des rapports et à l'occasion de débats sur ces questions aux niveaux mondial, régional et national. De nouveaux rapports thématiques traiteront de la dimension hommes-femmes des enquêtes sur le passage de l'école à la vie active.
30. En 2017, le rapport *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, qui paraît tous les deux ans, contiendra une mise à jour et une analyse des principales tendances mondiales et régionales du marché du travail des jeunes⁹.
31. Les activités de formation et de renforcement des capacités incluront une nouvelle édition du programme de formation d'une durée de deux semaines sur le travail décent pour les jeunes, qui aura lieu au Centre de Turin en 2016.
32. L'action axée sur les jeunes défavorisés comprendra notamment un appui à l'élaboration de mesures ciblées à l'intention des jeunes en milieu rural dans le cadre du programme TREE (Training for Rural Economic Empowerment); ces mesures porteront aussi sur l'amélioration et la certification formelle des compétences acquises dans l'économie informelle, en synergie avec les résultats 5 et 6.
33. Le nouveau programme phare de l'OIT «Des emplois au service de la paix et de la résilience», axé sur les jeunes dans les Etats fragiles, permettra d'étendre la coopération du BIT pour le développement à des situations de fragilité particulière dans les pays touchés par des conflits ou des catastrophes.
34. Une étape importante a été franchie en novembre 2015 avec l'adoption par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies de la nouvelle «initiative mondiale pour des emplois décents pour les jeunes», conçue sous l'égide de l'OIT. Cette initiative, dont la phase préparatoire a rassemblé plus de 20 institutions des Nations Unies, est une stratégie à l'échelle du système qui offre un immense potentiel pour intensifier l'action en faveur de l'emploi des jeunes. Un ensemble important d'activités sera déployé sous l'égide de l'OIT durant la phase initiale de lancement en 2016 et 2017 en vue de nouer des relations avec tous les principaux intervenants et partenaires, d'établir des liens avec les dispositifs mondiaux existants et les mécanismes de financement du développement ainsi qu'avec, le cas échéant, un fonds pour les objectifs de développement durable, et en vue d'entreprendre des actions dans plusieurs domaines.
35. Le BIT apportera activement son concours à d'autres partenariats régionaux et thématiques en faveur de l'emploi des jeunes, comme le Réseau interinstitutions sur l'épanouissement des jeunes, l'alliance «Des solutions pour l'emploi des jeunes» (S4YE), le Réseau mondial pour l'apprentissage (GAN), l'initiative de l'OIT et de la Commission européenne sur les garanties-jeunes, et l'initiative commune de la Banque africaine de développement, de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Union africaine et de l'OIT en faveur de l'emploi des jeunes en Afrique.
36. Le Bureau améliorera ses outils de communication et ses plates-formes de connaissances pour une large diffusion des connaissances. Des bases de données mondiales telles que YouthSTAT (recueil mondial d'informations sur les jeunes et le marché du travail),

⁹ BIT: *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, Genève, 2015.

YouthPOL (catalogue des politiques pour l'emploi des jeunes) et le Youth Employment Inventory, qui s'inscrit dans la collaboration entre l'OIT, la Banque mondiale et le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), seront actualisées. La plate-forme en faveur du travail décent pour les jeunes restera un outil au service de l'engagement des jeunes.

Politiques macroéconomiques (indicateur 3)

37. Les activités concernant les cadres macroéconomiques favorables à l'emploi pour la promotion des investissements productifs, de la transformation structurelle, de l'essor des entreprises durables et de la lutte contre les inégalités réalisées dans le cadre de ce troisième domaine thématique mettront à profit les efforts de recherche et de renforcement des capacités initiés en 2010. Une attention accrue sera accordée à la prise en compte des résultats de ces travaux dans les notes de synthèse et les outils pratiques relatifs à la promotion d'un dialogue éclairé sur les politiques, notamment avec les banques centrales, les ministères des finances et de la planification et les mandants tripartites de l'OIT. Compte tenu du succès remporté par le programme expérimental de formation sur les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi, les emplois et la croissance inclusive qui a eu lieu au Centre de Turin en 2015, une nouvelle édition sera organisée au cours de la période biennale.
38. Des analyses porteront également sur le rôle des politiques monétaires et budgétaires dans la promotion de la transformation structurelle, le soutien aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement durables et la lutte contre les inégalités, et elles examineront en quoi la lutte contre les inégalités hommes-femmes et les autres formes d'inégalités peut être un vecteur de croissance. Les résultats seront diffusés au moyen de notes de synthèse et d'outils et seront pris en compte dans les services consultatifs relatifs aux politiques globales de l'emploi.

Politiques industrielles, politiques sectorielles et politiques relatives au commerce, au développement des compétences, aux infrastructures et à l'environnement (indicateur 4)

39. Un large éventail de domaines d'action sont traités dans le cadre de ce quatrième domaine thématique, qui porte sur le rôle des politiques industrielles, des politiques sectorielles et des politiques relatives au commerce, au développement des compétences, aux infrastructures et à l'environnement dans la création d'emplois plus productifs et de meilleure qualité. Un appui technique sur ces questions sera apporté à 19 pays.
40. Les conséquences sur l'emploi et les revenus des politiques industrielles et sectorielles, y compris des politiques d'investissement dans le commerce, les infrastructures et l'environnement, seront évaluées au moyen de nouveaux outils et d'approches méthodologiques. Dans tous les domaines, une attention particulière sera portée à l'évaluation de ces conséquences pour des groupes particuliers comme les jeunes ou les femmes.
41. Un guide de référence consacré aux conséquences sur l'emploi des investissements dans les infrastructures sera en outre élaboré. Il sera notamment utilisé dans le cadre du Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), qui est doté d'un vaste portefeuille d'activités de coopération pour le développement.
42. Les bonnes pratiques en matière de politiques industrielles et sectorielles, notamment les impacts de la modernisation technologique et de la croissance de la productivité sur

l'emploi et les compétences, seront analysées, et des options favorables à la transformation structurelle seront évaluées. La disparité de ces impacts selon les sexes est évaluée de la même manière que celle des avantages découlant de la modernisation technologique dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. L'accès aux droits peut produire des effets différents selon les secteurs en matière d'échange et d'investissements directs étrangers; ces effets feront également l'objet d'une évaluation.

43. Des activités de renforcement des capacités seront menées aux niveaux national, régional et mondial, notamment à l'occasion du Forum d'apprentissage sur les innovations dans les investissements et les programmes publics pour l'emploi organisé par le Centre de Turin et des partenaires de la coopération Sud-Sud.
44. Dans le domaine des politiques de développement des compétences, la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, l'appel à l'action de 2012 en faveur de l'emploi et du développement des compétences des jeunes, et la stratégie de formation du G20 servent de base à l'action du Bureau.
45. Les activités relatives aux politiques et systèmes de développement des compétences au niveau national répondront à une diversité de demandes, concernant notamment l'élaboration de cadres nationaux, l'assurance de la qualité et la réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), la reconnaissance des compétences, les systèmes d'apprentissage de qualité et les autres modalités de formation en milieu de travail, la promotion de conseils tripartites pour les compétences et d'autres outils de dialogue social, ainsi que le financement du développement des compétences. L'Académie biennale sur le développement des compétences et le financement d'activités sur cette question seront maintenus en collaboration avec le Centre de Turin.
46. De nouveaux travaux de recherche analyseront la nature plurifactorielle de l'inadéquation des compétences et son évolution dans plusieurs contextes de développement, en tenant compte du travail réalisé en collaboration avec d'autres organisations et institutions. Les résultats seront étudiés dans le cadre d'un dialogue tripartite, universitaire et interinstitutions, et feront l'objet d'une publication en 2017.
47. Un appui sera apporté aux mandants aux fins de l'élaboration de méthodes d'anticipation des compétences dans le cadre des politiques vertes, industrielles, commerciales (en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce) et de diversification économique. Les évolutions technologiques, et leurs conséquences sur les emplois et les compétences feront l'objet d'une attention renouvelée, ce qui contribuera à l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail.
48. Concernant les compétences et l'employabilité des groupes défavorisés et vulnérables, l'accent sera mis en particulier sur le milieu rural, en synergie avec le résultat 5, et sur la portabilité et la reconnaissance des compétences des travailleurs migrants, en synergie avec le résultat 9.
49. La plate-forme mondiale de partage des connaissances entre secteur public et secteur privé sur les compétences pour l'emploi, très utilisée, sera élargie pour permettre la mise en commun des approches et des expériences qui, de l'avis des organisations internationales, des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, contribuent efficacement à renforcer les liens entre l'enseignement et la formation et le travail productif et décent.

50. Dans les Etats fragiles et les pays exposés à des catastrophes, un appui sera apporté pour intégrer l'emploi productif dans les stratégies de redressement et de prévention au moyen d'une action coordonnée à l'échelle du Bureau et en coopération avec des partenaires extérieurs dans au moins six pays.
51. Une nouvelle recherche conjointe du BIT, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP), du PNUD et de la Banque mondiale, visant à évaluer l'impact des programmes pour l'emploi sur la consolidation de la paix, est sur le point d'être engagée; elle fournira des orientations sur les liens entre emploi et consolidation de la paix et donnera lieu au développement d'un programme commun aux organisations concernées.
52. Le Bureau apporte son appui à la révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, dans le cadre d'une discussion normative (procédure de double discussion) durant les sessions de 2016 et 2017 de la Conférence internationale du Travail, en vue de parvenir à des orientations et à une base normative à jour sur la contribution de l'emploi et du travail décent à la paix et à la résilience. Le nombre croissant de conflits et de catastrophes et leurs conséquences pour les marchés du travail, y compris l'augmentation des flux de réfugiés en 2015, mettent en évidence le caractère opportun de ces orientations.

Institutions du marché du travail (indicateur 5)

53. Compte tenu des complémentarités entre les différentes institutions du marché du travail pour ce qui est de promouvoir des possibilités d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, un appui sera apporté à ces institutions dans 15 pays.
54. Le Bureau s'emploiera à enrichir les connaissances concernant le caractère inclusif de la négociation collective et sa contribution à l'égalité entre hommes et femmes et à la lutte contre les inégalités. Il continuera de recueillir des données sur les tendances de la couverture conventionnelle des travailleurs et sur les approches stratégiques permettant d'étendre cette couverture, notamment aux travailleurs engagés dans des formes atypiques d'emploi. Il fournira un appui technique à huit pays au moins, en vue d'aider les mandants à renforcer les mécanismes et les institutions de négociation collective et à élaborer des politiques pour promouvoir la négociation collective et en accroître l'efficacité et le caractère inclusif.
55. La cinquième édition du *Rapport mondial sur les salaires*, publication qui a établi l'autorité de l'OIT en tant que source d'information fiable sur les tendances et les politiques salariales, paraîtra en 2016.
56. Le Bureau fournira un appui technique sur les politiques salariales à huit pays au moins, notamment sur l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données salariales, l'instauration de systèmes de salaires minima ou l'amélioration des dispositifs existants, ainsi que sur le suivi de leurs effets.
57. Dans le cadre des mesures visant à donner suite aux recommandations concernant les futures activités du Bureau sur les formes atypiques d'emploi formulées par la réunion tripartite d'experts et examinées par le Conseil d'administration en 2015, un rapport présentera l'évolution des formes atypiques d'emploi et analysera leurs effets sur les travailleurs, les entreprises, les services publics, le marché du travail et la performance économique. Un guide expliquant la pertinence des normes internationales du travail existantes, s'agissant des formes atypiques d'emploi, sera élaboré. Il sera proposé au

Conseil d'administration d'envisager la convocation en 2017 d'une réunion tripartite d'experts chargée d'examiner les lacunes pouvant exister en matière de réglementation et la nécessité, le cas échéant, d'élaborer de nouvelles normes relatives aux formes atypiques d'emploi.

58. Les services de l'emploi bénéficieront d'un appui pour faciliter leurs activités de placement et de développement de carrière et pour mettre en œuvre des mesures d'activation ciblées. Un appui sera également fourni pour renforcer le lien entre les services de l'emploi, les organismes de formation et les employeurs en vue d'améliorer l'employabilité. Une évaluation des programmes actifs du marché du travail gérés par les services publics de l'emploi sera réalisée en Afrique.
59. Un nouveau cours de formation organisé avec le Centre de Turin aidera les mandants à renforcer les capacités de leurs services publics de l'emploi. Un appui technique sera fourni concernant la promotion et l'application des conventions pertinentes de l'OIT, notamment la convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, et la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997. La collaboration et le partenariat avec l'Association mondiale des services d'emploi publics et la Confédération internationale des agences d'emploi privées seront renforcés. Des recherches seront menées sur d'importantes questions d'actualité, et des notes de synthèse seront élaborées sur les tendances de la prestation de services d'emploi intégrés et sur les bonnes pratiques de collaboration entre les agences d'emploi publiques et privées.

Sensibilisation et partenariats au niveau mondial

60. Les activités menées au titre du résultat 1 devraient s'inscrire dans la nouvelle dynamique créée par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus particulièrement son objectif 8 qui vise à «[p]romouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous» ainsi que plusieurs autres objectifs (1, 4, 5, 9, 10 et 13). Le Programme à l'horizon 2030 instaure un nouveau cadre propice à un travail de sensibilisation au niveau mondial et à l'action au niveau national; et la participation de l'OIT à cet effort prend la forme de l'initiative du centenaire sur l'éradication de la pauvreté.
61. La nouvelle initiative mondiale pour des emplois décents pour les jeunes est une illustration concrète de la reconnaissance du rôle de premier plan joué par l'OIT dans l'élaboration d'un partenariat multipartite et de l'action à l'échelle du système des Nations Unies pour répondre à cette priorité mondiale; elle pourrait servir de modèle pour la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.
62. L'OIT continuera d'apporter son appui au G20 au cours de la période 2016-17. Elle contribuera en particulier aux activités que le Groupe de travail sur l'emploi mènera dans le cadre du programme très diversifié des présidences successives (présidence actuellement assumée par la Chine) ainsi qu'à celles du Groupe de travail sur le développement concernant notamment la stratégie de formation du G20. L'appui fourni, notamment au Réseau mondial pour l'apprentissage, sera étendu à des questions d'intérêt commun au L20 et au B20. La collaboration avec les BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) s'est intensifiée et a porté notamment sur des enjeux prioritaires comme les compétences, la transition vers l'économie formelle, l'harmonisation des systèmes d'information sur le marché du travail et l'emploi des jeunes dans des sociétés vieillissantes.

63. La suite donnée à l'accord de Paris adopté à l'issue de la COP21 offre une autre occasion de travailler sur l'interaction entre le changement climatique et la création ou la destruction d'emplois, notamment l'emploi des jeunes.
64. La coopération et des partenariats renforcés avec les organisations internationales et régionales concernées seront développés plus avant pour chaque domaine thématique exposé ci-dessus.

Projet de décision

65. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 1 du programme et budget pour 2016-17 «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes».*